Madagascar - Tuléar

PLATEFORME DE PROTECTION DE L'ENFANT A TULEAR

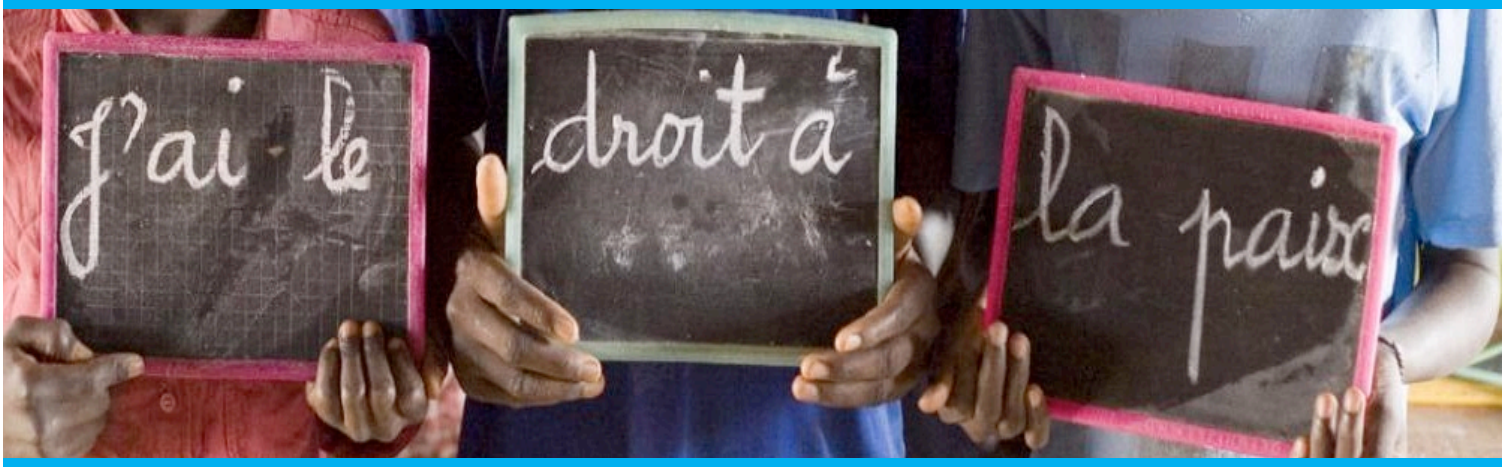

En respect de la
Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)
adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989 :
ratifiée par l'état de Madagascar le 19 mars 1991

PLATEFORME de la PROTECTION des ENFANTS
Toliara - MADAGASCAR
033 78 119 19 plfprotec.enf@gmail.com Protection des enfants
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Zéro tolérance

Principaux Objectifs de Développement Durables liés :

1 PAS DE PAUVRETÉ
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
10 INÉGALITÉS RÉDUITES
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

QUI SOMMES – NOUS ?

La Plateforme de protection de l'enfant à Tuléar

Face au manque de respect des droits de l'enfant dans la région Atsimo Andrefana - droit à la santé, droit à l'éducation, droit à l'identité - des acteurs de la protection des enfants ont décidé d'unir leurs forces afin de garantir le respect de ces droits et de les défendre.

La plateforme « protection de l'enfant de Tuléar » a été crée le 05 juin 2020 lors d'une assemblée générale regroupant des acteurs de la société civile œuvrant pour et avec les enfants, pour la promotion et la protection de leurs droits à la Région Atsimo Andrefana et afin aussi de partager leurs expériences en la matière..

La plateforme « protection de l'enfant de Tuléar » a été constitué sous statut malgache enregistrée auprès de la direction provinciale de l'intérieur et de la décentralisation depuis le 26 août 2020 (Certificat de déclaration n°399-20/RMID/DPID/SAGT/ASS).

Cette plateforme est apolitique et non confessionnelle

Mission

La Plateforme vise à fédérer des acteurs de la société civile qui œuvrent pour la protection de l'enfance dans la Région Atsimo Andrefana.

La Plateforme a pour but :

- Lutter contre toute forme de maltraitance envers les enfants.
- Promouvoir les droits de l'enfant et porter la voix des enfants aux services compétents.
- Favoriser la collaboration entre les acteurs de la protection de l'enfance de la Région Atsimo Andrefana.
- Renforcer les capacités des acteurs de la Société Civile et favoriser leur complémentarité : formations, échanges, suivi sur site, centre de ressources …
- Action de plaidoyer : influencer les orientations stratégiques publiques et privées.
- Mener des actions communes /complémentaires (sensibilisations, événements, activités ...).

Les questions relatives à la protection de l'enfance sont directement liées aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), de la réduction de la pauvreté à la scolarisation des enfants, de l'élimination de l'inégalité entre les sexes à la réduction de la mortalité des enfants.
La protection de l'enfance nécessite la coopération étroite de différents partenaires, ce qui renforce la nécessité d'un partenariat mondial pour le développement (OMD 8).

Communication :

plfprotec.enf@gmail.com

: www.facebook.com/plfprotec.enf601

Contact

Mme Haingo Randrianasolo - Présidente

Tel : 033 78 119 19

Adresse : Avenue de France, Tsimenatse

A voir

Annexe 1 : Statuts de la plateforme
Annexe 2 : Récépissé de déclaration

BP 87 Tuléar

1. Contexte :

Madagascar : L'ile continent demeure l'un des pays les plus pauvres dans le monde. Plus de 75% des ménages et 82% des enfants vivent en dessous du seuil de la pauvreté.

Dans ce contexte national d'extrême pauvreté, la région Atsimo Andrefana (ex-province de Tuléar) a malheureusement sur de nombreux sujets des indicateurs, liés à la vie des enfants, beaucoup plus alarmants que sur le plan national : Abandon scolaire, malnutrition, violence… Dans sa préfecture, la ville de Tuléar, d'une population approximative de 250 000 habitants répartis sur 41 quartiers, plus de la moitié de la population a moins de 21 ans.

Dès les premières semaines de la crise du coronavirus, des organisations de la société civile agissant sur Tuléar ont constaté que cette crise avait des menaces bien plus terrifiantes envers une partie de la population. Pénuries, hausses des prix des biens alimentaires cumulées à une baisse des revenus commencent à laisser des populations déjà vulnérables particulièrement démunies.

Mais au-delà des effets sanitaires, économiques et de restrictions sur les libertés, des atteintes aux droits humains deviennent de plus en plus préoccupantes pour la majorité des malgaches et particulièrement les enfants et les femmes :

Une insécurité devenant très critique

Même si l'insécurité dans le sud-ouest de Madagascar est persistante, les femmes et les enfants sont particulièrement touchées par les effets des inégalités. Les cas de violences sexuelles, physiques et mentales se sont multipliées et contribuent à les maintenir dans la pauvreté. A Tuléar, on estime qu'une fille âgée de moins de 20 ans sur trois est victime de grossesses précoces non désirées. Dès lors la grossesse d'une fille change radicalement sa vie et sa relation avec sa famille. Elle est souvent contrainte d'abandonner ses études, ce qui contribue à réduire ses perspectives d'emploi.

Une assiette de plus en plus vide

Cette crise COVID-19 associée à une insécurité grandissante, au changement climatique et aux turbulences économiques entrainent les régions du Sud de Madagascar à faire face à une situation d'insécurité alimentaire grave voir aiguë. la pandémie dévaste des vies et menace les moyens de subsistance de millions de personnes. L'accès à l'alimentation mais aussi à l'eau commence à être un véritable problème quotidien dont certaines personnes mal intentionnées profitent.

De plus en plus d'actes de maltraitance des enfants

Depuis le début de la crise, nous constatons que les enfants sont de plus en plus victimes de violences physiques (coups, gifles, brulures…) que ce soit dans le cadre familial ou en dehors mais aussi de violences psychologiques humiliant l'enfant et l'obligeant à accomplir des tâches dégradantes. Du fait de la fermeture des écoles, les enfants sont de plus en plus sollicités à travailler. Parmi ces violences de nombreuses jeunes filles sont victimes de sévices sexuels brisant physiquement mais détruisant aussi leur dignité.

Un accès aux soins saturé

Avant la crise les conditions d'hygiène étaient souvent précaires, les infrastructures médicales se trouvent dans un mauvais état… la saturation des services de santé, le faible nombre de structures de prise en charge d'enfants maltraités et la dépendance à une importation des médicaments font qu'aujourd'hui il est difficile et très couteux pour un enfant et une femme malgache de se soigner ou de se reconstruire.

Ces situations impactées par la crise COVID-19 mettent à rude épreuve les enfants et les femmes des ménages les plus pauvres, aggravent une situation déjà préoccupante en matière d'insécurité alimentaire, d'inégalité, d'extrême pauvreté… et nous font redouter des effets profonds et durables.

2. Justification du projet

Face à un manque de réponse de l'état, à des abus de pouvoir (abus de confiance, corruption, favoritisme) dont les enfants et les femmes sont très souvent les victimes et à une forte augmentation des différentes formes de violences envers les enfants de la région de Tuléar, des organisations de la société civile agissant pour les droits de l'enfant à Tuléar ont décidé de se regrouper sous la forme d'une plateforme afin de dénoncer des violences faites à des jeunes livrés à eux-mêmes et souvent en état de survie.

Cette initiative s'inscrit dans les efforts de la Stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement, l'application de la convention des droits de l'Enfant et la réalisation des ODD 2030.

3. Objectif général

Protéger des enfants vulnérables et/ou victimes d'exploitation, d'abus sexuels et de maltraitance dans les différents districts de Tuléar

4. Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1- Des actions de prise en charge, de sécurisation et de reconstruction physique et morale d'enfants victimes d'exploitation, d'abus sexuels et de maltraitance sont appuyées.

Résultat 1.1
Des éducateurs(trices) sont mobilisés pour reconnaitre et identifier des actes de violences psychologiques, physiques ou sexuelles envers des enfants.

Résultat 1.2
Des professionnels de la santé sont mobilisés pour une prise en charge des soins médico-psychosociaux des enfants maltraités.

Résultat 1.3
Des professionnels juridiques sont mobilisés pour garantir la défense des droits de l'enfant victime dans les procédures administratives et/ou judiciaires face à ou aux auteurs des violences.

Résultat 1.4
Une prise en charge d'urgence et de réinsertion est accessible pour tous les enfants maltraités.

Objectif spécifique 2 – Des actions de mobilisation et de sensibilisation d'un environnement protecteur l'enfant et de la défense de ses droits sont consolidées.

Résultat 2.1
Les acteurs de la société civile, de l'autorité publique et des acteurs économiques sont mobilisés pour la protection de l'enfant et la défense des droits.

Résultat 2.2
L'environnement familial et communautaire est mobilisé pour la protection de l'enfant et la défense des droits

A voir

Annexe 3 : Cadre logique de la plateforme

5. Les membres de la plateforme

Toutes les associations, les ONG et les sociétés/entreprises qui souhaitent éradiquer la maltraitance des enfants à Tuléar sont invitées à intégrer .la plateforme.

A voir

Annexe 4 : Liste des membres de la plateforme – Novembre 2020
Annexe 5 : Liste des membres du bureau de la plateforme
Annexe 6 : Charte de la plateforme

A la date du 30 novembre 2020 : 20 organisations constituent la plateforme.

Les nouveaux membres souhaitant intégrer la plateforme doivent compléter une fiche d'information et après engagement à respecter la charte de la plateforme pourront intégrer la plateforme. Les membres actuels se réserve le droit de refuser une adhésion avec avis motivé aux intéressés.

6. Les partenaires de la plateforme

- Les partenaires institutionnels présents à Tuléar : Tribunal de Tuléar, Brigade Féminine de Proximité (BFP), Police des Mœurs (PMPM), Gendarmerie Nationale, Service pénitentiaire, Ministère de la population, Maison centrale de Tuléar, Centre VONJY…
- UNICEF Madagascar.
- Réseau international Eau de coco présents dans de nombreux pays : France, Espagne, Suisse, Andorre, Hongrie, Canada, Suède et Cambodge.
- Un collectif de psychologues, éducateurs, juristes et médecins nationaux et internationaux

7. Stratégie

Les membres s'engagent à unir, renforcer et rassembler leurs moyens au service de la protection des enfants.

Les membres s'engagent à recruter des compétences : Educateurs(trices) sociaux, Juristes et Avocat, Médecins et psychologues afin de réaliser au mieux leurs missions.

Les membres se réunissent régulièrement.

8. Nos services

Santé :

- Prise en charge des soins médicaux
- Accompagnement psychologique de la victime

Education

- Formation et sensibilisation sur les droits des enfants
- Scolarisation des enfants les plus démunis

Social

- Ecouter les plaintes des victimes
- Affiliation de la famille dans des programmes d'autonomisation
- Assurer la progression du cadre de vie de la famille
- Renforcer la capacité de l'entourage à s'exprimer
- Enquête sociale : signalement des cas de maltraitance ou de non-respect des droits des enfants

Judiciaire

- Plaidoirie auprès des institutions partenaires
- Suivi des dossiers au niveau du tribunal et des institutions policières

PLATEFORME de la PROTECTION des ENFANTS à Tuléar - MADAGASCAR

STATUT DE LA PLATEFORME

PLATEFORME DE LA PROTECTION DE L'ENFANT A TULEAR - MADAGASCAR

Dans l'esprit de la définition retenue par les Nations Unies (Convention Internationale des Droits de l'Enfant), la protection de l'enfant a la vocation d'accompagner les enfants, les adolescents et les jeunes adultes dans la construction de leur personnalité, dans un esprit de liberté et de responsabilité. Elle s'appuie sur un ensemble d'interventions pluridisciplinaires agissant sur leur environnement, en particulier : action auprès des parents, santé et soin, logement, emploi, insertion sociale et professionnelle, culture et éducation, intégration, justice etc.

TITRE I : CRÉATION – DÉNOMINATION – SIÈGE DURÉE – ZONE D'INTERVENTION

ARTICLE 1 : CRÉATION - DÉNOMINATION

Face au manque de respect des droits de l'enfant dans la région Atsimo Andrefana - droit à la santé, droit à l'éducation, droit à l'identité - les acteurs de la protection des enfants ont décidé d'unir leurs forces afin de garantir le respect de ces droits et de les défendre. La plateforme » protection de l'enfant de Tuléar » crée le **05 juin 2020** lors d'une ASSEMBLÉE GENERALE (PJ) regroupant des acteurs de la société civile œuvrant pour et avec les enfants, pour la promotion et la protection de leurs droits à la Région Atsimo Andrefana et afin aussi de partager leurs expériences en la matière.. Cette plateforme est apolitique et non confessionnelle.

ARTICLE 2 : SIÈGE

Le siège social est fixé à: **Avenue de France, Tsimenatse, BP 87 Tuléar.**
Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire malagasy, par décision de l'Assemblée Générale réunie à cet effet sur proposition du comité de pilotage.

ARTICLE 3 : DURÉE

La durée de la plateforme est illimitée, sauf en cas de dissolution décidée par l'assemblée générale en réunion exceptionnelle

PLATEFORME DE LA PROTECTION DE L'ENFANT A TULEAR - MADAGASCAR

TITRE II : BUT - OBJECTIFS

ARTICLE 4 : BUT

La Plateforme vise à fédérer des acteurs de la société civile qui œuvrent pour la protection de l'enfance dans la Région Atsimo Andrefana.

La Plateforme a pour but de lutter contre toute forme de maltraitance envers les enfants ; de veiller à l'application effective de leurs droits.La Plateforme a pour but de contribuer à la promotion et au respect des droits de l'enfant en facilitant les échanges entre les membres. La Plateforme vise à améliorer la prise en charge et l'accompagnement des enfants pour qu'ils puissent exercer et jouir de leurs droits.

ARTICLE 5 : OBJECTIFS

La Plateforme a pour objet, dans le respect des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, de :

- lutter contre toute forme de maltraitance envers les enfants
- promouvoir les droits de l'enfant
- porter la voix des enfants aux services compétents
- favoriser la collaboration entre acteurs de la protection de l'enfance de la Région Atsimo Andrefana
- renforcer les capacités des acteurs de la Société Civile et favoriser leur complémentarité ; formations, échanges, suivi sur site, centre de ressources...
- action de plaidoyer : Influencer les orientations stratégiques publiques et privées ;
- mener des actions communes/complémentaires (sensibilisations, événements, activités)

TITRE III : ADHÉSION – PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE

ARTICLE 6 : ADHÉSION

Pour faire partie de la Plateforme, il faut adhérer aux présents statuts, signer la charte et assister au minimum à une Assemblée Générale par an. L'Assemblée Générale pourra refuser des adhésions, avec avis motivé aux intéressés.

.La plateforme Protection de l'enfance se compose:

- d'association ou d'organisme légalement constitué dont l'objet est le développement d'actions, de services et d'établissements destinés à accueillir et accompagner les enfants, les adolescents et les jeunes adultes et leurs familles dans toutes les difficultés qu'ils rencontrent (éducatives, sociales, économiques, d'insertion sociale et/ou professionnelle, de handicap, de santé, ...),
- d'acteurs des différents champs d'intervention de la protection de l'enfant, de l'adolescent et des familles vulnérables;

ARTICLE 7 : DÉMISSION ET RADIATION

- La qualité de membre se perd par :
  - démission du membre,
  - dissolution de l'organisation membre,
  - destitution du membre prononcée par l'Assemblée Générale,

- **Démission :**
  - tout membre est libre de démissionner, à tout moment en présentant une lettre de démission auprès du Conseil de pilotage
  - seule, l'Assemblée Générale peut décider et prononcer la destitution d'un membre conformément aux présents statuts et au règlement intérieur.

- **Sont causes irrévocables de destitution d'un membre avec preuve à l'appui :**
  - le non-respect des valeurs, de l'éthique et de la déontologie de la protection des droits de l'enfant,
  - tout comportement et/ou manquement grave aux dispositions des présents statuts, préjudiciable à l'Association et à ses membres,
  - l'utilisation de privilèges à des fins personnels.
  - violation prouvée des lois en vigueur

Seul l'Assemblé Général est habilité à exécuter l'acte de destitution d'un membre.

TITRE IV : ORGANISATION – FONCTIONNEMENT – MANDAT COMITE DE PILOTAGE

ARTICLE 8 : ORGANISATION

Les organes de la plateforme sont :

- d'un organe de décision et de délibération : l'Assemblée Générale
- d'un organe d'exécution : le Comité de Pilotage
- d'un organe de consultation : le Comité des Enfants

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de décision et de délibération de la plateforme. Elle est formée par la réunion des membres. L'Assemblée Générale élit les membres du Comité de Pilotage, adopte le programme d'activités et vote le budget de l'Association soumis par le Comité de Pilotage et approuve le bilan et les rapports annuels d'activités.

PLATEFORME DE LA PROTECTION DE L'ENFANT A TULEAR - MADAGASCAR

- a/ **L'Assemblée Générale Ordinaire** réunit l'ensemble des membres de la plateforme trois fois par an fixée par le statut. Elle est convoquée par le comité de pilotage par courrier simple (ou e-mail) à l'ensemble des membres (au moins 15 quinze jours avant la date fixée), l'ordre du jour étant indiqué sur les convocations. L'ordre du jour est fixé par le comité de pilotage.Après la présentation du rapport moral de la plateforme par le comité de pilotage, du rapport d'activités comptes, l'Assemblée Générale statue sur les activités et les comptes de la plateforme.

- b/ **L'Assemblée Générale Extraordinaire** L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée pour faire face à une situation exceptionnelle dans la vie de la plateforme, en particulier toute modification dans les statuts, sur requête motivée de la majorité des membres actifs ou de la moitié des membres du Comité de pilotage. L'Assemblée Générale Extraordinaire regroupe tous les membres de la plateforme.

Elle est convoquée par le comité de pilotage, dans un délai de 15 jours suivant la date de réception de la requête.

L'ordre du jour est communiqué à l'ensemble des membres valablement convoqués.

Un quorum de deux tiers (2/3) des adhérents présents est requis pour la validité des décisions.Les actes de l'Assemblée Générale Extraordinaire seront publiés et archivés.

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité est élu lors d'une assemblée générale extraordinaire, il est composé de 5 membres : un Président, un trésorier, un secrétaire et 2 conseillers élus par l'Assemblée générale.

Le Comité de Pilotage est mandaté pour mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale.

Il se réunit au moins une fois/trimestre. Il est le garant du bon fonctionnement de la plateforme et du respect des principes et valeurs de celle-ci.

Les membres du comité de pilotage sont bénévoles
le comité des enfants réunis des enfants volontaires pour donner leur avis et faire des propositions, il se réunit 3 fois par an.
Il rencontre régulièrement le comité de pilotage et une fois par l'Assemblée générale.

PLATEFORME DE LA PROTECTION DE L'ENFANT A TULEAR - MADAGASCAR

LE COMITÉ DES ENFANTS

Le comité des enfants réunis des enfants volontaires pour donner leur avis et faire des propositions, il se réunit 3 fois par an.

Il rencontre régulièrement le comité de pilotage et une fois par l'Assemblée générale.

ARTICLE 9 FONCTIONNEMENT

RESSOURCES

Les ressources financières de la plateforme proviennent des rentrées d'argent non contraires à ce qui est prévu par la loi et textes réglementaires à Madagascar et les valeurs et éthique de l'organisation, notamment :

- des subventions publiques et privées
- des dons en numéraire et en legs. Et tout autre revenu autorisé par les textes législatifs et réglementaires.

DÉPENSES

Les dépenses sont essentiellement constituées par :

1. Les frais de fonctionnement de la plateforme
2. Les frais d'organisation des différentes activités ;
3. Toutes autres dépenses nécessaires à la réalisation des objectifs de la plateforme

MODIFICATION DES STATUTS

Les présents statuts peuvent être modifiés par une Assemblée Générale Extraordinaire réunie à cet effet suivant les dispositions du statut en vigueur.

DISSOLUTION

La plateforme est dissoute sur :

- **décision de l'Assemblée Générale,**
- **décision de justice et réglementaire**

CHARTE :
DE LA PLATEFORME DE LA PROTECTION DE L'ENFANT A TULEAR -MADAGASCAR

En signant cette Charte je m'engage à :

- Agir dans l'intérêt principale de l'enfant ;
- Agir pour lutter contre toute forme de maltraitance envers les enfants ;
- Reconnaître que l'éducation est un droit fondamental universel et une condition du développement de l'être humain et de la société .
- Contribuer à favoriser un environnement dans lequel les enfants et les jeunes se sentent respectés, soutenus, protégés et en sécurité.
- Interpeller les pouvoirs publics et collaborer avec eux afin de contribuer à une meilleure appréhension des besoins des enfants ;
- Promouvoir l'épanouissement de la personne humaine, en particulier des enfants et de leurs familles qui sont en situation de fragilité sociale et/ou médico-sociale ;
- Accompagner les personnes dans la construction de leur projet de vie afin de leur permettre d'exercer leurs droits et leurs devoirs, d'être reconnues dans leur liberté, leur responsabilité et leur dignité ;
- Exercer leurs missions dans l'intérêt des personnes vers lesquelles elles sont dirigées, sans autre but que l'intérêt général ;
- Garantir à leurs usagers, aux bénévoles et aux professionnels qui concourent à leurs actions le respect des principes de laïcité et de neutralité à l'égard de tout engagement politique, confessionnel ou syndical
- Favoriser les instances de concertation, de coordination, d'évaluation et de régulation nécessaires, dans un esprit de gestion participative afin d'optimiser les interventions ;
- Développer la solidarité entre eux dans l'intérêt des personnes qu'elles accompagnent et des missions qu'elles assument ;
- Lutter contre toute forme de corruption et abus de pouvoir.

Les questions relatives à la protection de l'enfance sont directement liées aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), de la réduction de la pauvreté à la scolarisation des enfants, de l'élimination de l'inégalité entre les sexes à la réduction de la mortalité des enfants. La protection de l'enfance nécessite la coopération étroite de différents partenaires, ce qui renforce la nécessité d'un partenariat mondial pour le développement (OMD 8).

Fait à Tuléar, le 05 Juin 2020

CHARTE :
DE LA PLATEFORME DE LA PROTECTION DE L'ENFANT A TULEAR -MADAGASCAR

Les signataires, à Tuléar ce 05/06/20

R. Haingo

N° 5458

T. Mahazo

S. Annia Fabienne

N° 5456

humanité &inclusion
Imm. Jeunesse et Sport
Ankilifaly Betania
Toliara
Madagascar

N° 5455

N° 5457

Razafimbolatiana

VISA DE LA MAIRIE APPOSE SUR LE PRESENT DOCUMENT
POUR AUTHENTIFICATION DE LA SIGNATURE DE
FAITE A TOLIARA LE
VU POUR LA LEGALISATION DE SIGNATURES
5800 | zro R. Noro Haingomalala.
5456 | zro S. Annia Fabienne
5458 | zro E. Mahazo
5455 | zro R. Ernest
5457 | zro R. Desiré
ETABLIE PAR NOUS JUSTICIER DE PAIX
TOLIARA LE 17 JUIL 2020
ADJOINT AU MAIRE
ANDRIANASOLO Martin
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL

PLATEFORME
de la PROTECTION
des ENFANTS
à Tuléar - MADAGASCAR

CHARTE
DE LA PLATEFORME

CHARTE :
DE LA PLATEFORME DE LA PROTECTION DE L'ENFANT A TULEAR -MADAGASCAR

En signant cette Charte je m'engage à :

- Agir dans l'intérêt principale de l'enfant ;
- Agir pour lutter contre toute forme de maltraitance envers les enfants ;
- Reconnaître que l'éducation est un droit fondamental universel et une condition du développement de l'être humain et de la société .
- Contribuer à favoriser un environnement dans lequel les enfants et les jeunes se sentent respectés, soutenus, protégés et en sécurité.
- Interpeller les pouvoirs publics et collaborer avec eux afin de contribuer à une meilleure appréhension des besoins des enfants ;
- Promouvoir l'épanouissement de la personne humaine, en particulier des enfants et de leurs familles qui sont en situation de fragilité sociale et/ou médico-sociale ;
- Accompagner les personnes dans la construction de leur projet de vie afin de leur permettre d'exercer leurs droits et leurs devoirs, d'être reconnues dans leur liberté, leur responsabilité et leur dignité ;
- Exercer leurs missions dans l'intérêt des personnes vers lesquelles elles sont dirigées, sans autre but que l'intérêt général ;
- Garantir à leurs usagers, aux bénévoles et aux professionnels qui concourent à leurs actions le respect des principes de laïcité et de neutralité à l'égard de tout engagement politique, confessionnel ou syndical
- Favoriser les instances de concertation, de coordination, d'évaluation et de régulation nécessaires, dans un esprit de gestion participative afin d'optimiser les interventions ;
- Développer la solidarité entre eux dans l'intérêt des personnes qu'elles accompagnent et des missions qu'elles assument ;
- Lutter contre toute forme de corruption et abus de pouvoir.

Les questions relatives à la protection de l'enfance sont directement liées aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), de la réduction de la pauvreté à la scolarisation des enfants, de l'élimination de l'inégalité entre les sexes à la réduction de la mortalité des enfants. La protection de l'enfance nécessite la coopération étroite de différents partenaires, ce qui renforce la nécessité d'un partenariat mondial pour le développement (OMD 8).

Fait à Tuléar, le 05 Juin 2020

CHARTE :
DE LA PLATEFORME DE LA PROTECTION DE L'ENFANT A TULEAR -MADAGASCAR

Les signataires, à Tuléar ce 05/06/20

R. Haringo

Razafimbolatiana

MAHAZO

S-Annia F

R. J. Angela

R. Georges Amedé

REMI Ernest

SARIBIKANE

MAGNASOA Joseph

Lucie
Sr RABAKOLIARISOA

P. ZANATO. Z.

Fabienne.

Narindra M.

Razanakolona Hauta

GUIRAO JOSE LUIS

PLATEFORME de la PROTECTION des ENFANTS à Tuléar - MADAGASCAR

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Etat nominative de membre de bureau de la plateforme de la protection de l'enfant à Tuléar - Madagascar

Fonction	Nom et prénom	Organisme	contact	Signature
Présidente	RANDRIANASOLO Noro Haingomalala	ONG Bel Avenir	034 85 114 15 Ass.direction@ongbelavenir.org	
Trésorier	RAZAFIMBOLATIANA Dera	Villaggio AFAKA	034 28 51771 madagascar@mondobimbi.org	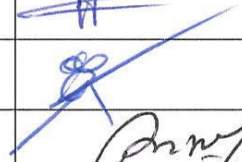
Secrétaire	SOLONDRAIBE Annia Fabienne	JIDT	034 38 507 61 anniafabienne18@gmail.com	
conseiller	REMI Ernest	Humanité& inclusion	034 03 241 31 e.remi@hi.org	
conseiller	EVONAZY Mahazo	ZATOMA	034 70 835 80 mahazofred@gmail.com	

PLATEFORME de la PROTECTION des ENFANTS à Tuléar - MADAGASCAR

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

ET DE LA DECENTRALISATION

DIRECTION PROVINCIALE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES ET
TERRITORIALES

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

TARATASY MANAMARINA
Ny naharaisana fanamarihana mikasika ny
fanorenana fikambanana
(Récépissé de déclaration de constitution d'Association)

N° 399/20 MID/DPID/SAGT/ASS.

Ho fampiarana ny andininy faha-05 ao amin'ny hitsivolana faha-60-133 tamin'ny 03 Oktobra 1960[1]

(En application l'Article 05 de l'ordonnance N° 60-133 du 03 Octobre 1960[1])

Voaray eto amin'ny biraon'ny faritanin'i Toliara, sampandraharaha iraisam-paritra
Misahana ny fitantanana ny lafin-tany fanambarana mikasika ny fanorenana ny fikambanana
Mitondra ny anarana hoe :

"PLATEFORME DE LA PROTECTION DES ENFANTS"

Toerana misy ny foibe : Avenue de France Tsimenatse BP 87 TOLIARA, Commune dudit

Ny fitanana an-tsoratra ny fivoriam-be ny fitsipika mifehy ny fikambanana ary ny fiankohonan'ny mpikambana ao amin'ny birao dia samy telo sosona avy .

Toliara, faha 26 AOUT 2020

Le Chef du Service des Affaires Générales et Territoriales

JEAN CHRISOSTOME E. Imbehosoa
Attaché d'Administration

ALEFA ANY AMIN'NY

-NY FILOHA RANDRIANASOLO Hery Haingomalala
- MID (DOUBLE DU DOSSIER)
-DISTRIKA TOLIARA I ✓

---

(1)Araka ny voalaza ao amin'ny andininy dia tsy mainsty hanaovana fanambarana aty amin'ny sampandraharaha iraisam-paritra misahana ny fitantanana ny lafin-tany ao Toliara ny fanovàna ny anaran'ny fikambanana fanavaozana ny mpiandraikitra bira, famindrana ny toaerana misyny foibe, ny fanovàna ny andininy sasany ao amin'ny fitsipika ary dia hosoratana ao amin'ny bokin'ny fikambanana izany

PLATEFORME de la PROTECTION des ENFANTS à Tuléar - MADAGASCAR

LISTE DES MEMBRES DE LA PLATEFORME

Liste des membres de la plate-forme de protection de l'Enfant à Tuléar

Date mise à jour : 30 novembre 2020

Nom de l'organisme	Statut	Adresse	Contact
ADES – Association pour le développement de l'Energie Solaire Suisse-Madagascar	ONG	Route Betanimena Mitsinjo 601 Toliara	M. Alain Wasserfallen Alain.wasserfallen@adesolaire.org Tel : 032 70 729 58
AFAKA TOLIARA (Village)	ONG	Villa STAR n°3 Betania-Ouest 601 Toliara	M. RAZAFIMBOLATIANA Dera Mampionona madagascar@mondobimbi.org Tel : 034 28 517 71
AMIKA	Association	601 Toliara	Mme RABAKOLIARISOA Helinirina M. Lucie helinirinamarielucierabakoliar@gmail.com Tel : 034 67 493 02
A.P.H.I.D.T. – Association des Personnes Handicapées Intellectuelles et Dynamiques de Toliara	Association	Immeuble Jeunesse et Sport 601 Toliara	M. SOAMANA Bonheur Bienvenu Aphidt.association@gmail.com Tel : 034 61 040 04
Aux Deux Métis (Hôtel)	Société	Beravy Toliara	M. BURKY Claude Aux2metis@gmail.com Tel : 034 61 595 61
BEL AVENIR (ONG)	ONG	Avenue de France – Tsimenetse 601 Toliara	Mme VOLANJARY Madio Hélène pca@ongbelavenir.org Tel : 034 87 116 84
CULTULEART (Association)	Association	Cinéma Tropic Bd Gallieni 601 Toliara	Mlle LANTOARINIRINA Jeanne Ella cutuleart@ongbelavenir.org tel: 0348548111
EAU DE COCO (Réseau)	Association	76970 Motteville – France	M. HAMOUIS Stéphane shamouis@eaudecoco.org Tel (00 33) 7 81 27 20 98
FANOITRA (Association)	Association	Ankatsaka Sanfily, 601 Toliara	M. RAZAFINJATOVO Georges Amedé fanoitraassociation@gmail.com Tel : 033 28 855 26
Handicap International / Humanité & Inclusion	ONG	31 rue Andriandahifotsy	M. REMI Esnest

(Fédération)		Ambohijatovo – 601 Toliara	e.remi@hi.org Tel : 034 03 241 31
Hôtel Solidaire Mangily / Quia Développement	Hôtel	Mangily – 602 Belalanda	Mr GUIRAO Jose Luis Pineyro jlguirao@aguadecoco.org tel:0320545002
J.F.E.T – Association des Jeunes Femmes Engagées de Toliara	Association	Mangabé a Face Maire – BEHAJA	Mme RALAHIFARAMALALA Jeanne Angela rjangelalarah@gmail.com Tel : 034 73 991 87
JIDT : Jeune Intégré et Dynamique de Toliara	Association	Chambre de commerce – Tsimenatse 601 Toliara	Mme SOLONDRAIBE Annia Fabienne Annifabienne18@gmail.com Tel : 034 38 507 61
Justice et Paix	Association	601 Toliara	M. ZANATO Zanakandro jacqueszanato@yahoo.com Tel : 032 40 325 31
MCM Sarl	Société	Immeuble STTA Morarano Alarobia 101 Antananarivo	Tel: +261 23 600 00
SOS Village d'enfants - Madagascar	Association	Lot 04H 028 Tanambao Morafeno 601 Toliara	Mme RAZANAKOLONA Hanta Tel : 032 05 701 03
TAFATAFA (TAmbazotra Firaisankina'ny Ankizy sy TAnora ho FAmpandrosoana)	Association	Andoaboly Toliara	Mme SARIBIKANE sourirebibikane@yahoo.fr Tel : 032 40 325 31
ZATOMA – Association Zanakin'ny Toliara Madagascar	Association	Amborogony-Est Toliara I	M. EVONAZY Mahazo mahazofred@gmail.com Tel : 034 70 835 80

PLATEFORME de la PROTECTION des ENFANTS à Tuléar - MADAGASCAR

CADRE LOGIQUE

Cadre logique : **Protection des enfants vulnérables et/ou victimes de violences psychologiques, physiques ou sexuelles dans les districts de Tuléar**

Résultats	Indicateur(s) de performance	Situation de base	Cible	Moyens de vérification
Objectif général : **Protéger des enfants vulnérables et/ou victimes d'exploitation, d'abus sexuels et de maltraitance dans le district I et II de Tuléar**				
Objectif spécifique 1- **Des actions de prise en charge, de sécurisation et de reconstruction physique et morale d'enfants victimes d'exploitation, d'abus sexuels et de maltraitance sont appuyées.**				
Résultat 1.1 du programme **Des éducateurs(trices) sont mobilisés pour reconnaitre et identifier des actes de violences psychologiques, physiques ou sexuelles envers des enfants.**	Une équipe socio-éducative complète, compétente et disponible est mobile dans les espaces sensibles (quartiers populaires, lieu de vie nocturne…)	1 équipe existante de 6 agents	1 équipe existante de 8 agents et un coordinateur formés	- Contrat de travail - Fiche de poste - Plan de formation - Fiche de présence - Planning de mobilité
	Une cellule d'écoute est disponible pour accueillir et accompagner des enfants victimes d'exploitation, d'abus sexuels et de maltraitance dans le signalement des faits	1 cellule d'écoute composée de 6 personnes	1 cellule d'écoute composée de 2 personnes disponibles et engagées à accompagner les enfants victimes	- Contrat de travail - Fiche de poste - Plan de formation - Fiche de présence - Planning d'ouverture de la cellule d'écoute - Statistiques d'accueil et d'accompagnement
	Des personnes relais dans les écoles et les quartiers sont compétentes pour identifier des actes de violences psychologiques, physiques ou sexuelles envers des enfants et à orienter ces enfants vers la cellule d'écoute	Aucun relais	10 relais	- Liste des relais - Plan de formation - Fiche de présence
Résultat 1.2 du programme	Une soignante est disponible pour des soins hygiéniques et de prévention des enfants victimes de maltraitances	0,25 soignante disponible	1 soignante disponible et équipée	- Contrat de travail - Fiche de poste - Inventaire matériel

Résultats	Indicateur(s) de performance	Situation de base	Cible	Moyens de vérification
Des professionnels de la santé sont mobilisés pour une prise en charge des soins médico-psychosocial des enfants maltraités.	Un Pédopsychologue est disponible pour accompagner la reconstruction des enfants victimes de maltraitances	-	1 pédopsychologue disponible	- Contrat de travail - Fiche de poste
	Des institutions partenaires (Hôpital, centre Vonjy, CSB, médecin) se rendent disponible pour une prise en charge médicale des enfants victimes de maltraitances	Des partenaires existants	Des partenaires conventionnés et engagés	- Convention de partenariat
Résultat 1.3 du programme **Des professionnels juridiques sont mobilisés pour garantir la défense des droits de l'enfant victime dans les procédures administratives et/ou judiciaires face à ou aux auteurs des violences**	Une équipe juridique et administrative est disponible et compétente pour les relations avec la PMPM (police des Mœurs pour la Protection des Mineurs), le tribunal et autres administrations	0,25 personne à disposition	2 personnes disponibles et compétences	- Contrat de travail - Fiche de poste
	Un avocat est mobilisé pour les procédures civiles et pénales pour la défense des enfants face à leur(s) agresseur(s)	1 avocat	1 avocat contracté	- Convention de partenariat
Résultat 1.4 du programme **Une prise en charge d'urgence et de réinsertion est accessible pour tous les enfants maltraités**	Des foyers sociaux accueillent en urgence les enfants en danger dans leur famille	1 foyer accueillant mais surchargé	1 infrastructure d'accueil d'urgence ouverte	
	Les enfants victimes de maltraitances sont appuyés dans la continuité de leur scolarisation et de leur activité de loisirs, d'éveil et de développement	50 % des enfants rescolarisés et bénéficiant d'activités de loisirs	100 % des enfants rescolarisés et bénéficiant d'activités de loisirs	
	Un foyer de réinsertion accueille et accompagne des enfants en conflit avec la loi	---	1 foyer de réinsertion ouvert	- PV d'ouverture du foyer

Résultats	Indicateur(s) de performance	Situation de base	Cible	Moyens de vérification
Objectif spécifique 2 – **Des actions de mobilisation et de sensibilisation d'un environnement protecteur l'enfant et de la défense de ses droits sont consolidées.**				
Résultat 2.1 du programme **Les acteurs de la société civile et économiques sont mobilisés pour la protection de l'enfant et la défense des droits**	Les compétences de professionnels de la protection de l'enfant : Enseignants, Infirmiers, sage-femme, Gendarmes, Policiers, hôteliers… sont renforcées	---	3 ateliers de renforcement de compétences	- Planning des ateliers, - Contenu pédagogique - Liste des participants - Evaluation
	De nouvelles Associations, ONG, Autorités, Communauté religieuses… renforcent la Plate-forme de la protection de l'enfant à Tuléar	14 membres	25 membres	- Liste des membres - PV des réunions
	La médiatisation des actions de protection de l'enfance à Tuléar (Radio, TV…) contribuent à la mobilisation des acteurs de la société civile	Qq articles de presse	2 articles / messages par semaine	- Communiqué de presse - Copie des articles - Enregistrement des émissions
Résultat 2.2 du programme **Mobilisation de l'environnement familial et communautaire**	Une communication de proximité sur les droits de l'enfant sensibilise les communautés sur la protection de l'enfant	---	11 événements de communication	- Support de communication, - Rapport d'événement
	Un conte franco-malgache traitant de la protection des enfants diffusé dans les établissements scolaires informe les enfants sur leur droit	---	10 000 éditions d'un conte distribuées	- Conte - Liste de distribution

PLATEFORME de la PROTECTION des ENFANTS à Tuléar - MADAGASCAR

CHRONOGRAMME

Chronogramme du dossier : 1222-RP/20/IP/22-CCO/20/J12

- **02 novembre**: la plateforme de protection des enfants reçoit la requête d'une victime de 14 ans, qui veut protéger sa dernière petite sœur d'un réseau de proxénète entre Tuléar et Mangily. Elle a cité devant l'huissier que 19 filles entre 07 à 15 ans sont depuis quelques années victimes de violence et exploitation sexuelle.
- 07 novembre: filature réalisée par Les membres de la plateforme, La police PMPM, La police BFP et la police d'immigration depuis Tuléar à Mangily.
- Arrestation d'un homme malgache dénoncé par les filles être l'intermédiaire entre elles et les ressortissants étrangers et qui les obligeait à fumer de la drogue, qui profitait sexuellement d'elles avant de les envoyer vers les ressortissants étrangers. Aussi une femme malgache qui hébergeait les 02 filles mineures surprises à Mangily.
- Prise en charge psycho sociale, médicale pour les filles victimes (accueillies au centre)
- **13 novembre**, mandat d'amener N° 12226RP/20/IP/22-CCO/20/J12 délivré par la juge d'instruction du tribunal, des 16 ressortissants étrangers citées par les victimes. Parmi les 16 ressortissants étrangers, 03 sont déjà en cours de jugement pour les mêmes actes de pédophilie, détournement de mineures et tourisme sexuel. Certains ont déjà des antécédents d'enquête ou dénonciation à la PMPM de Toliara.
- **18 novembre**: suite à la demande d'appui de la police PMPM, mise à disposition de moyen logistique et financier pour exécuter le mandat d'amener des ressortissants étrangers de Mangily et Ambolimailaka.
04 suspects sont ramenés au Tribunal dont 03 placés sous mandat de dépôt et 01 libéré après enquête.
-**24- 25-26 novembre** : Les filles victimes sont convoquées au tribunal pour confronter les suspects devant la juge d'instruction
- **24 Novembre** : 01 suspect ramené pour enquête au tribunal, et placé sous mandat de dépôt.
- **25 Novembre** : 02 suspects ramenés au tribunal dont 01 libéré pour confusion de nom et 01 relâché sous contrôle judiciaire.
- **28 Novembre** : Accueil de 5 nouvelles victimes du même groupe pour prise en charge psychosociale et médical dans un ces centres membres de la Plateforme.
- **29 Novembre – 02 décembre** : Une équipe de la plateforme et des agents infiltrés sont allés à Anakao pour repérer les suspects mentionnés dans le mandat d'amener. 04 d'entre eux sont à Anakao. Suite à la demande de la Plateforme, un mandat d'amener a été adressé à la gendarmerie pour exécuter sur cette zone rurale.
- **03 décembre** : Audience à la cours d'appel pour Affaire contre Coustaury Patrick, pour la 3ème fois même avec le mandat d'amener, il ne s'est pas présenté à l'audience.

Nous sommes dans l'attente de la suite du dossier ; des mandats et des enquêtes, tout en essayant de soulager les craintes et les pressions que subissent les victimes, leur famille et nous-même, pour le respect des conventions et de la déclaration international des droits de l'homme.